

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/02/2023 au 28/02/2023

N° Cesu employeur : Z2537915790009
M. R. RAJOELIARIVONY ANDRIAMAHER
7B CHE DE LA BERNEDE
33480 CASTELNAU DE MEDOC

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
24 AV D ARES
33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE					PART EMPLOYEUR				
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	113,19	x	2,900	%	=	3,29				
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	113,19	x	6,800	%	=	7,70				
MALADIE							115,21	x	13,000	% = 14,98
VIEILLESSE	115,21	x	7,300	%	=	8,41	115,21	x	10,450	% = 12,04
ALLOC. FAMILIALES							115,21	x	5,250	% = 6,05
ACCIDENT DU TRAVAIL							115,21	x	2,210	% = 2,55
FNAL							115,21	x	0,100	% = 0,12
CFP							115,21	x	0,550	% = 0,63
CSA							115,21	x	0,300	% = 0,35
CDS							115,21	x	0,016	% = 0,02
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	115,21	x	4,010	%	=	4,62	115,21	x	6,010	% = 6,93
IRCEM PREVOYANCE	115,21	x	1,040	%	=	1,20	115,21	x	2,150	% = 2,48
POLE EMPLOI							115,21	x	4,050	% = 4,67
TOTAL DES COTISATIONS						25,22				50,82

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus) : 93,29 €

Net à payer avant impôt sur le revenu: 90,00 €

Comprenant 10 % au titre des congés payés

Impôt sur le revenu	Base	:	93,29 €	Net payé en euros	:	90,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	02/03/2023
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 5396889 enregistrée le 27/02/2023

Nombre d'heures travaillées:	3	Salaire horaire net (heures normales)	:	30,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	115,21 €
		Assiette des cotisations	:	115,21 €